

# Consultation

## L'aide au suicide



Accepté par la Session des jeunes par 96 voix contre 41

**Année:** 2009  
**Thème:** L'aide au suicide  
**Destinataire:** conseil fédéral et au parlement  
**Type d'entrée:** Consultation

### Contenu:

Au conseil fédéral et au parlement. Durant la session des jeunes de cette année, nous nous sommes intéressés au thème de l'aide au suicide. C'est pour cette raison que nous aimerions prendre position quant à la proposition du conseil fédéral. Nous approuvons l'existence d'organisations pour l'aide au suicide. C'est pour cette raison que nous rejetons la deuxième variante proposée qui interdirait ce type d'organisation. Cependant, à notre avis, les organisations d'aide au suicide devraient être plus fermement réglementées et contrôlées. Nous sommes en principe, d'accord avec la première variante qui a été proposée mais nous soumettons, malgré tout, les changements suivants : Art 115, paragraphe 2, alinéa c : Nous exigeons que l'aide au suicide englobe également les personnes dont la maladie ne les conduirait pas de manière directe et dans un court laps de temps à la mort. Une maladie incurable doit cependant être présente. Alinéa d : nous exigeons de surcroît que, pour les personnes souffrant d'une maladie chronique ou psychique, au minimum une autre forme d'aide soit dispensée, comme une psychothérapie ou des soins palliatifs. Alinéa f : nous exigeons que les organisations d'aide au suicide collaborent plus avec les autorités quand à leurs comptes et finances. Merci pour la prise en compte de nos revendications dans la mise en consultation. Il serait également souhaitable qu'une délégation du parlement rende visite à une organisation d'aide au suicide.

### Justification:

Aucune traduction

### Informations intéressantes sur le thème et Document

### Etat et Succès:

Suivi par le forum terminé

